

## BON DE SOUSCRIPTION

### RESTAURATION DE L'ÉGLISE ND DE L'ASSOMPTION DE TRUMILLY

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'église Notre-Dame de l'Assomption de Trumilly et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

**Paiement par chèque :** chèque à libeller à l'ordre de « *Fondation du patrimoine - ND de l'Assomption de Trumilly* ».

**Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.**

**Paiement en espèces :** merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal:

NOM ou SOCIÉTÉ : ..... Courriel : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

**Mon don est de ..... € et je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :**

l'impôt sur le revenu **ou**  l'impôt de Solidarité sur la fortune **ou**  l'impôt sur les sociétés

**Pour les particuliers,** le don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable.  
*Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.*

**OU** - de l'Impôt de Solidarité sur la fortune à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50.000 €.

(Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €.) *Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.*

**Pour les entreprises,** réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires. *Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.*

**Coupon réponse à renvoyer à : Fondation du patrimoine  
2, promenade Saint-Pierre-des-Minimes - 60200 COMPIÈGNE**

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

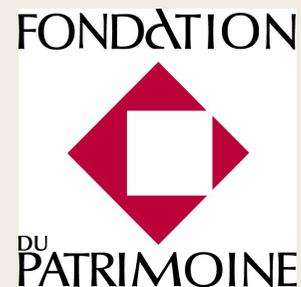
Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



Délégation Picardie  
2, promenade St Pierre des Minimes  
60200 COMPIÈGNE  
03 44 86 20 87  
[picardie@fondation-patrimoine.org](mailto:picardie@fondation-patrimoine.org)  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)



## SOUSCRIPTION PUBLIQUE



## La Restauration de l'église

## Notre-Dame de l'Assomption de Trumilly

[www.fondation-patrimoine.org/55266](http://www.fondation-patrimoine.org/55266)

# PROJET SOUTENU PAR LA FONDATION DU PATRIMOINE

## HISTORIQUE

Classée Monument Historique en juillet 1914, l'église Notre-Dame de l'Assomption de Trumilly est située au cœur du Valois entre Crépey-en-Valois et Senlis.

L'histoire architecturale de cet édifice est particulièrement complexe par ses différentes campagnes de construction : A la fin du XI<sup>e</sup> siècle, il y a une nef unique romane couverte de charpente et prolongée à l'est par une abside voûtée. Au XII<sup>e</sup> siècle, la nef est augmentée de deux bas-côtés couverts de voûtes d'arêtes (ces voûtes seront remplacées par des voûtes croisées d'ogives au XIII<sup>e</sup> siècle). A la fin du XII<sup>e</sup> siècle, a lieu la construction des transepts Nord et Sud. Au XIII<sup>e</sup> siècle, l'église est agrandie par la construction d'un chœur gothique en abside saillante à 3 pans, voûté d'ogives et éclairé par de hautes fenêtres à lancettes. Le porche est construit au XVI<sup>e</sup> siècle et la construction du clocher actuel est achevée en 1789.



## TRAVAUX

Cette phase de travaux réalisée avec l'aide du Conseil Départemental, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie, de la Fondation du Patrimoine et des généreux donateurs, va démarrer avec des travaux de maçonnerie, de pierre de taille, de charpente, de couverture et vitraux sur la nef, le transept nord et sud, les bas-côtés nord et sud et le porche. Ces travaux ont pour objectif d'assurer la mise hors d'eau de l'édifice, sa pérennité et sa sauvegarde.

**Le coût global des travaux s'élève à 891 614.72 € TTC.**

## CONTREPARTIES

- ◆ Invitation à une visite complète de l'église
- ◆ Invitation à une journée de festivité à l'occasion de l'inauguration des travaux de restauration de l'église

## La souscription, pourquoi ?

La souscription, mode d'action privilégié de la Fondation du patrimoine, permet de **mobiliser le mécénat** de particuliers et d'entreprises afin de compléter le financement public.

Elle permet au donateur de s'inscrire dans l'histoire de ce bâtiment et de profiter d'une **réduction d'impôt**.

## Comment faire votre don ?

**Par courrier :** Envoyez ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque à la Fondation du patrimoine Picardie (voir coordonnées au dos).

**Par internet :** Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : [www.picardie.fondation-patrimoine.org/55266](http://www.picardie.fondation-patrimoine.org/55266)

**Sur votre smartphone :** Flashez ce QR code à l'aide d'une application et faites immédiatement votre don.



## LE MOT DU MAIRE

Toujours animée par la volonté de concrétiser et mener à bien des projets ambitieux pour notre commune et ses habitants, l'équipe municipale et moi-même souhaitons plus que tout mettre hors d'eau et préserver notre patrimoine architectural remarquable qui est l'église Notre Dame de l'Assomption.

Nous participons tous les ans au Festival des 35 Clochers de la Vallée de l'Automne et c'est l'une des rares églises dont la toiture n'a pas été entièrement rénovée. Le temps passe, les procédures administratives s'alourdissent, les travaux coûtent de plus en plus chers et malheureusement les aides aux communes ne cessent de baisser.

C'est pour cela que nous lançons cette souscription et comptons sur le soutien de tous les amoureux du patrimoine français qui part à l'abandon. Nous vous remercions d'avance pour l'intérêt que vous porterez à la préservation de notre église.

**Martine LOBIN**